

Préscolaire et première année primaire : Ouverture des inscriptions à partir du 28 septembre

Le ministère de l'Education nationale a annoncé, hier, que les inscriptions aux classes préscolaires et celles exceptionnelles en première année primaire, au titre de l'année 2025-2026, débuteront dimanche 28 septembre et se poursuivront jusqu'au samedi 11 octobre 2025, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des préparatifs en cours pour la rentrée scolaire 2025-2026 et en application des dispositions des articles 38 et 48 de la loi portant orientation sur l'éducation nationale, précise le communiqué, ajoutant que les inscriptions «se font exclusivement via l'espace parents sur le système d'information du secteur de l'éducation nationale, à l'adresse : <https://awlyaa.education.dz>», et ce, conformément aux modalités ci-après. Pour les classes préscolaires, «les inscriptions concernent les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020. Toutes les demandes sont acceptées sans exception, dans le cadre de la généralisation de l'éducation préscolaire. Les parents peuvent choisir entre une à cinq écoles primaires disposant de classes préscolaires, ou un seul établissement pour ceux qui souhaitent inscrire leurs enfants dans une école privée».

En ce qui concerne les inscriptions exceptionnelles en première année primaire, «elles concernent les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 mars 2020. Les parents, lors de la demande d'inscription de leurs enfants en préscolaire, peuvent exprimer leur souhait d'une inscription exceptionnelle en première année primaire, avec le choix d'une seule école primaire, publique ou privée, disposant de places pédagogiques». Le système d'information «traite ces demandes automatiquement selon les normes fixées», indique le communiqué du ministère, soulignant que «si aucune place pédagogique n'est disponible, l'enfant est inscrit systématiquement en classe préscolaire dans l'une des écoles choisies par son parent». «Les résultats du traitement automatique des demandes d'inscription (préscolaire et inscription exceptionnelle) seront annoncés le mardi 14 octobre 2025 via le compte personnel du parent dans l'espace parents, et les listes seront affichées dans les écoles primaires concernées ainsi que dans les établissements d'éducation et d'enseignement privés. Les enfants dont les demandes d'inscription ont été acceptées rejoindront leurs écoles à partir du mercredi 15 octobre 2025, que ce soit en préscolaire ou en 1re année primaire», ajoute la même source.

«L'inscription de tout enfant concerné par l'inscription exceptionnelle en 1re année primaire sera annulée s'il ne rejoint pas l'établissement scolaire dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de l'annonce des résultats», indique le ministère, soulignant que toute inscription «effectuée en dehors du système d'information du secteur est considérée comme nulle et sans effet».